

Réf. : A6/CF/CD/2020/135

Pour la Plateforme Ry-Ponet
Monsieur Jean Peltier
Rue des Orchidées, 92

4030 GRIVEGNEE

Liège, le 2 avril 2020

Madame, Monsieur,

CONCERNE : Dossier PU/2/34 – 40750 – Permis unique de classe 2 relatif à la construction d'un bâtiment pour l'installation d'une nouvelle chaufferie et d'une réserve de matériel, rue de Gaillarmont, 600 à 4032 Chênée

Votre courrier du 31 mars 2020 a retenu toute notre attention.

Comme nous vous l'avons déjà signalé, le C.H.U. porte une grande attention sur le développement et sur la qualité du site.

Dans le cadre d'un chantier de construction, il n'est pas possible de construire un bâtiment sans devoir terrasser et supprimer certaines plantations. Le C.H.U. s'est cependant engagé, conformément aux conditions émises dans le permis, de reconstituer la lisière arborée aux abords du bâtiment au moyen d'essences indigènes.

Quant au tracé de la conduite de gaz, nous l'avons positionné le long de la drève d'arrivée des Urgences créée fin des années 2000 et ceci, afin de réduire l'impact sur l'ensemble des plantations de la zone.

Nous avons également décidé que la tranchée creusée pour la conduite de gaz serait recouverte de dolomie sur une largeur d'un mètre afin de créer de la sorte un chemin permettant de relier sur une grande partie la rue de Gaillarmont au point de vue remarquable que votre association nous a montré.

De même, le chemin forestier en contrebas de de la butte sera maintenu et rendu beaucoup plus visible que par le passé. Il sera donc plus facilement utilisable dans le cadre d'un futur réseau de promenade.

Nous avons réitéré à la société en charge du projet les instructions quant à l'impact du chantier et il nous semble avoir été entendu. Nous maintenons notre vigilance quant au respect des demandes inscrites au PU et notre ouverture aux demandes de votre association.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Julien Compère.

Copie à Monsieur Demeyer, Bourgmestre de la Ville de Liège
Monsieur Kinet, Directeur du Département de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
Madame Petitjean, Département des Permis et Autorisations
Monsieur Lejeune, Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie